

INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL Conforme au Règlement européen (UE) 2016/679

- Vous êtes informé que les données à caractère personnel transmises par vos soins font l'objet d'un traitement par l'**agence AIB Immobilier SASU** au capital de neuf cent euros, dont le siège social est situé **22 Place de l'église 78660 ABLIS** inscrit au RCS sous le n° 809 592 082 représentée par **Madame BILLON Christine en sa qualité de Présidente titulaire de la carte professionnelle mention « Transaction sur Immeuble et fonds de commerces » n° CPI 7801 2016 000 011 267 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France Validité 30/08/2019** le délégué à la protection des données (DPO) désigné au sein de l'agence étant **Madame BILLON Christine** ¹

• *Les données obtenues sont nécessaires pour les différents cas énoncés ci-dessous (liste non exhaustive)*

- Dossier de candidature d'un locataire : examiner la solvabilité du candidat locataire dans l'éventualité de la conclusion d'un contrat de location conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et du décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution,
- Dossier de caution : examiner la solvabilité de la personne dans l'éventualité de la conclusion d'un contrat de location et d'un cautionnement conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et du décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution,
- Prospect vendeur/bailleur pour vente ou location : visiter et évaluer le bien à vendre/louer et proposer les services du cabinet/de l'agence pour sa mise en vente/en location,
- Prospect à la gestion locative : visiter et évaluer le bien et proposer les services du cabinet/de l'agence pour assurer sa mise en location et sa gestion,
Bon de visite : justifier de l'accomplissement de sa mission auprès du mandant vendeur conformément à l'article 6 de la loi n°70-2 du 2 janvier 1970.

D'une manière générale, le traitement des données à caractère personnel par l'agence entre dans le cadre de son activité régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 et les articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- Les données à caractère personnel pourront être transmises à
 - **Service gestion, comptabilité, vente, location de l'agence**
 - **Propriétaire du bien, Acquéreur et locataire, Notaire**
 - **Organisme financier teneur du compte du locataire, de l'accédant ou du propriétaire**
 - **Auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances**
 - **Administration fiscale (pour promesse unilatérale de vente devant être enregistrée dans les 10 jours ou pour informer du départ du locataire – article 1686 CGI)**

• Les données à caractère personnel collectées seront conservées durant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée maximale de 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale conformément à l'article 2224 du code civil et à l'article L561-12 du code monétaire et financier relatif à l'obligation de conservation des informations des clients dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les registres légaux tenus par le Cabinet/l'agence doivent être conservés pendant dix ans (articles 53 et 72 du décret du 20 juillet 1972), les noms et adresses des mandants y figurant seront donc conservés durant toute cette durée. A défaut de conclusion de mandat ou à défaut de location ou d'acquisition, les données seront conservées trois mois sauf renouvellement de la demande durant ce délai ([NS 021 de la CNIL](#)).

- Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel traitées. Vous pouvez demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du [Règlement européen \(UE\) 2016/679](#). Vous pouvez exercer votre droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21. Enfin, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment², étant entendu que les données à caractère personnel seront nécessaires à la conclusion et l'exécution d'un contrat en conformité avec la loi
- Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr